

AZINPHOS MÉTHYL (COTNION) TECHNIQUE

POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

N° D'HOMOLOGATION : 18098
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Azinphos méthyl 92%

DANGER

POISON



GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

Contenu net : 100 kg

Makhteshim-Agan of North America Inc. □□
4515 Falls of Neuse Road, suite 300 □□
Raleigh, NC, 27609 □□
(919) 256-9305

MODE D'EMPLOI :

Utiliser seulement dans la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Très toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irritant. Manipuler avec grand soin. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Porter des vêtements protecteurs, des gants en caoutchouc naturel et des lunettes à coques. Porter un appareil respiratoire efficace contre l'azinphos-méthyl pendant la préparation ou l'emballage du produit. Porter des vêtements de protection et laver tous les vêtements avec de l'eau chaude et du savon avant de les utiliser de nouveau. Se laver à fond avant de manger ou de fumer. Ce produit est extrêmement toxique pour les poumons. Éviter de respirer les vapeurs, la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les étendues d'eau avec les déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'intoxication, appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. CONTACT AVEC LA PEAU : retirer les vêtements contaminés et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec de l'eau pendant 5-10 minutes et appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. EN CAS D'INGESTION, appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Donner à boire à la victime un ou deux verres d'eau et faire vomir en administrant une dose (15 mL) de sirop d'ipéca. Si la victime n'a pas vomie en moins de 20 minutes, administrer une seconde dose. S'il n'y a pas de sirop d'ipéca disponible, donner un ou deux verres d'eau à la victime et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge. Donner encore de l'eau jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. La victime doit être couchée et sa tête doit être plus basse que les pieds. NE PAS FAIRE VOMIR SI LA VICTIME EST INCONSCIENTE OU PRISE DE CONVULSIONS. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : Sensation d'oppression dans la poitrine, transpiration, contraction des pupilles, douleurs à l'estomac, vomissements et diarrhée.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le sulfate d'atropine sert d'antidote. Des doses thérapeutiques répétées jusqu'au seuil de tolérance peuvent être nécessaires. Le 2-PAM sert aussi d'antidote et peut être utilisé conjointement avec l'atropine. Le composé est un inhibiteur de la cholinestérase, et il stimule les systèmes nerveux central, parasympathique et somatique. Ne pas administrer de morphine. SURVEILLER L'ŒDÈME PULMONAIRE QUI PEUT SE DÉVELOPPER DANS DES CAS GRAVES D'INTOXICATION, MÊME APRÈS 12 HEURES. DÈS LES PREMIERS SYMPTÔMES D'ŒDÈME, PLACER LA VICTIME SOUS UNE TENTE À OXYGÈNE ET TRAITER SELON LES SYMPTÔMES.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans son contenant original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des semences, de la nourriture animale, des engrais ou autres pesticides. Garder à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Le produit peut exploser à des températures au-dessus de 85 °C.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))